



# Manuel de Sécurité

● Version mise à jour le 1/08/2016

## Introduction :

Vous avez choisi d'être un volontaire expatrié, acteur de terrain, partenaire avec La Guilde Européenne du Raid (La Guilde) et d'intégrer une de ses missions humanitaires ou de développement.

La Guilde a toujours, depuis sa création en 1967, lancé et géré des missions dans des zones de crises dangereuses (Afghanistan, Liban, Balkans par exemple). Aujourd'hui, elle continue ses actions dans des pays en crise et post-crise (Irak, Liban, Afghanistan, Philippines, etc.). Dans d'autres pays plus calmes, les contextes peuvent malheureusement changer subitement ; l'actualité est là pour le rappeler et faire basculer ces pays dans des situations de crises aiguës. Il importe donc de s'y préparer.

Notre association intervient avec vous dans des pays plus ou moins stables, où le contexte local est propre à chaque mission. Ces conditions locales peuvent engendrer des risques liés à la situation géopolitique mais aussi à nos comportements et agissements de tous les jours, la routine pouvant même parfois être source de dangers.

L'association et ses volontaires acceptent ces risques tout en cherchant à toujours plus les identifier et les comprendre pour mieux les maîtriser. C'est la finalité de ce "Manuel de Sécurité", édité, utilisé et mis à jour depuis 2001, puis réactualisé en 2015 grâce à un travail important effectué en synergie avec les pouvoirs publics français et dans le cadre de l'initiative EU Aid Volunteers. Ce Guide peut paraître, dans certains contextes, « trop éloigné de vos réalités du moment » ; il reste pourtant indispensable pour appréhender au mieux toutes les situations locales. En complément de ce Manuel de Sécurité, un Plan de Sécurité Pays, adapté au pays de mission, pourra être mis en place par la structure locale, en concertation avec la Guilde. Il inclura des parties encadrées en vert dans ce Manuel.

Si vous êtes seul sur une nouvelle mission (nouveau pays) cet outil est indispensable pour votre propre sécurité. Il l'est aussi pour les personnels « accompagnants » présents sur le terrain ainsi que les autres expatriés, non contractuels avec La Guilde, mais intervenant dans votre projet par le biais d'une association partenaire. Ce guide peut également être utile pour des collègues d'autres ONG et qui logeraient avec vous.

Au cours de votre préparation au départ obligatoire et de votre formation avec La Guilde, vous allez être fortement sensibilisé aux divers aspects de la sécurité en mission. Les informations simples délivrées à cette occasion pourront vous paraître suffisantes dans certains contextes mais vous vous rendrez compte, à la lecture de ce Guide et dans son utilisation avec les parties à renseigner, qu'elles sont largement incomplètes. Parce que vous n'êtes pas tous des experts en sécurité, ni expérimentés par de précédentes missions, voir simplement « une première mission », l'adaptation de ce Guide à votre propre mission se fera naturellement en lien avec le siège à Paris pour sa validation.

La Guilde doit en permanence anticiper les situations dangereuses et mener une réflexion sur les risques encourus afin d'imaginer des modes d'action pour réagir au mieux. La mise à jour régulière de ce Guide est donc indispensable pour relire les questions de sécurité et réadapter les procédures aux contextes changeants. Bien souvent, vous êtes peu nombreux, voire seul, sur votre mission et cet exercice peut vous paraître inutile ou contraignant ; pourtant il sera indispensable et donc obligatoire de se poser régulièrement la question de son actualisation. Les volontaires seniors seront également responsables de sa diffusion « discrète » et régulière aux nouveaux venus sur le projet, avec un temps d'explications individualisées selon les expériences des expatriés, afin d'en assurer la bonne utilisation.

Donner des règles universelles à des situations singulières est par nature un exercice compliqué. C'est pour cela que ce "**Manuel de Sécurité**" est un document qui doit demeurer vivant. Actualisé en continu et plus particulièrement en situation « de crises », il doit en permanence être enrichi à la lumière de la réflexion de tous les acteurs de terrain et du siège.

Consultez ce document dans des moments de calme, en amont de situations de crise ou de tensions afin qu'autour de sa critique, vous élaboriez des stratégies adaptées à votre mission et son contexte particulier.

● **L'acte 1<sup>er</sup>** : Est de reconsidérer pourquoi vous individuellement, et l'association collectivement, sommes engagés sur la mission. Cela vous oblige à vous remémorer le sens profond de notre action. Nos actions collectives comme nos actes individuels doivent avoir un sens, que vous partagez au sein de l'équipe et de l'association.

● L'acte 2 : L'humanisme doit toujours être premier. Sans relation à l'Autre, sans tentative de comprendre ou d'écouter cet Autre, ni notre travail ni vos meilleures compétences n'auront de sens et nous pourrions alors être en danger. La proximité avec les populations est indispensable ; elle doit se traduire par un regard attentif, vigilant, critique mais aussi empathique, objet d'une attention de tous les instants.

● L'acte 3 : Il est impossible d'imaginer des stratégies de protection pour les expatriés sans penser au personnel local et aux populations. C'est pourquoi vous devez élaborer des stratégies et des techniques de protection adaptées aux différents contextes de la mission.

● L'acte 4 : C'est la conscience de participer à un collectif. Il ne pourra y avoir de bonne décision, suivie d'actions efficaces sans que toute l'association (acteurs de terrain, coordinateur, responsables au siège et direction générale) ait partagé, débattu et finalisé un choix.

Si vous lisez à froid ce guide, nous vous demandons d'élaborer des solutions adaptées aux circonstances et aux moyens disponibles dans le respect de nos règles associatives, des normes et règlements européens et des processus de sécurité en vigueur.

De l'idéalisme humanitaire aux réalités du terrain, nous serons amenés à faire des choix. Sachons les regarder et les assumer ensemble, mais travaillons surtout à les optimiser, afin qu'entre ambition éthique et renoncement pragmatique, nous ne perdions pas notre humanité.

N'oubliez pas que la sécurité est un état d'esprit où se traite l'adéquation d'une prise de risque au regard d'une nécessité. Pensez à vous méfier de la routine et du moindre déplacement, les simples accidents de la route restant le plus grand danger des acteurs de l'humanitaire; c'est un point à garder à l'esprit au quotidien.

Bonne lecture, très bonne mission avec La Guilde dont vous représentez l'esprit et les valeurs au quotidien dans vos pays d'intervention.

Olivier ALLARD


Délégué Général de La Guilde





Le 15/10/2015

## **I. PREMIERE PARTIE : CADRE DE LA SECURITE .....6**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I.1. PRINCIPES DE LA SECURITE : 50% DE BON SENS ET 50% DE REGLES .....</b>                | <b>6</b>  |
| I.1.1. UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE .....  | 6         |
| I.1.2. DEFINITIONS.....  | 6         |
| I.1.2.1. Sécurité, évaluation/analyse et gestion des risques .....                           | 6         |
| I.1.2.2. Stratégies de gestion des risques et politique de sécurité de La Guilde.....        | 6         |
| I.1.2.3. Les principes de gestion de la sécurité .....                                       | 8         |
| I.1.3. INFORMATION ET CONFIDENTIALITE : .....  | 9         |
| <b>I.2. CONTEXTE.....</b>  | <b>10</b> |
| I.2.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :.....  | 10        |
| I.2.2. GEOPOLITIQUE .....  | 10        |
| I.2.3. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....  | 11        |
| I.2.4. HISTORIQUE DE LA MISSION.....   | 11        |
| <b>I.3. ENVIRONNEMENT .....</b>  | <b>11</b> |
| I.3.1. ENVIRONNEMENT HUMANITAIRE .....   | 11        |
| I.3.1.1. ONG internationales.....  | 11        |
| I.3.1.2. ONG locales.....  | 11        |
| I.3.1.3. Gouvernement (local et national) .....  | 11        |
| I.3.1.4. Nations Unies.....  | 12        |
| I.3.1.5. Société civile et forces militaires internationales .....                           | 12        |
| I.3.2. ENVIRONNEMENT POLITICO-MILITAIRE .....  | 12        |
| I.3.2.1. Gouvernement (niveaux national, régional, local... ).....                           | 12        |
| I.3.2.2. Structures de pouvoir officielles (forces armées, administrations, ... ).....       | 12        |
| I.3.2.3. Groupes politique et/ou armés non-étatiques (groupes politiques criminels... )..... | 12        |
| I.3.3. PROTECTION DIPLOMATIQUE.....  | 12        |
| I.3.4. ENVIRONNEMENT MEDIATIQUE .....  | 12        |

## **2. DEUXIEME PARTIE : ORGANISATION DE LA SECURITE .....14**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>2.1. REGLES DE SECURITE DE BASE .....</b>   | <b>14</b> |
| 2.1.1. L'ORGANISATION DE L'EQUIPE .....  | 14        |
| 2.1.2. LA SECURITE SANITAIRE.....  | 14        |
| 2.1.3. LA VIE AU QUOTIDIEN .....   | 14        |
| 2.1.3.1. Couvre-feu .....  | 14        |
| 2.1.3.2. Mines et munitions non-explosées .....  | 15        |
| 2.1.3.3. Sorties.....  | 15        |
| 2.1.3.4. Conduite à tenir en cas d'agression.....  | 16        |
| 2.1.4. COMPORTEMENT ETHIQUE .....  | 16        |
| 2.1.4.1. Eléments légaux .....   | 16        |
| 2.1.4.2. Comportement vis-à-vis du personnel local .....   | 17        |
| 2.1.4.3. Comportement sexuel et vie sentimentale .....   | 17        |
| 2.1.4.4. Conduites à risques : alcoolisme et toxicomanie .....   | 18        |
| 2.1.4.5. Photos et journalisme.....  | 19        |
| 2.1.5. VEHICULES ET EQUIPEMENTS .....  | 20        |
| 2.1.5.1. Utilisation des véhicules en général .....  | 20        |
| 2.1.5.2. Déplacements .....  | 22        |
| 2.1.5.3. Carburant.....  | 22        |
| 2.1.5.4. Entretien.....  | 22        |
| 2.1.5.5. Accidents .....   | 22        |
| 2.1.5.6. Equipements.....  | 23        |
| 2.1.5.7. Formation à la conduite .....   | 23        |
| 2.1.6. COMMUNICATION .....   | 23        |
| 2.1.7. GESTION DES FLUX FINANCIERS.....  | 23        |
| <b>2.2. EVALUATION DES RISQUES ET DEFINITIONS DES NIVEAUX DE SECURITE .....</b>  | <b>24</b> |
| 2.2.1. PHASE 0 : ENVIRONNEMENT PACIFIQUE  ..... | 25        |
| 2.2.1.1. Contexte.....   | 25        |
| 2.2.1.2. Réactions.....  | 25        |

|          |  |   |    |
|----------|--|---|----|
| 2.2.2.   | PHASE 1 : ACTIVITES NORMALES                   |  | 25 |
| 2.2.2.1. | Contexte                                       |   | 25 |
| 2.2.2.2. | Réactions                                      |   | 25 |
| 2.2.3.   | PHASE 2 : ACTIVITES EN FONCTION DE LA SECURITE |  | 26 |
| 2.2.3.1. | Contexte                                       |   | 26 |
| 2.2.3.2. | Réactions                                      |   | 26 |
| 2.2.4.   | PHASE 3 : HIBERNATION                          |  | 26 |
| 2.2.4.1. | Contexte                                       |   | 26 |
| 2.2.4.2. | Réactions                                      |   | 27 |
| 2.2.5.   | PHASE 4 : EVACUATION                           |  | 27 |
| 2.2.5.1. | Contexte                                       |   | 27 |
| 2.2.5.2. | Réactions                                      |   | 27 |
| 2.2.6.   | ZONES DE SECURITE                              |   | 27 |
| 2.2.6.1. | Hibernation                                    |   | 27 |
| 2.2.6.2. | Bunker   |   | 28 |

### 3. TROISIEME PARTIE : GESTION DE LA SECURITE, PRINCIPALES PROCEDURES D'URGENCE .....30

|              |                                 |    |
|--------------|---------------------------------|----|
| FICHE N° 1 : | ARBRE DE SECURITE               | 30 |
| FICHE N° 2 : | CONTACTS                        | 31 |
| FICHE N° 3 : | EVACUATION SANITAIRE            | 32 |
| FICHE N° 4 : | PLAN D'EVACUATION               | 33 |
| 1.           | EVACUATION DES SITES DE MISSION | 33 |
| 2.           | EVACUATION GENERALE             | 33 |
| 2.1.         | Procédure générale              | 33 |
| 2.2.         | Repli provisoire                | 34 |
| 2.3.         | Evacuation hors pays            | 34 |
| FICHE N° 5 : | CHECK – LIST D'EVACUATION       | 35 |
| 1.           | PAR FONCTION                    | 35 |
| 2.           | EQUIPEMENTS MAISON              | 37 |
| 3.           | EQUIPEMENT VEHICULES            | 37 |
| FICHE N° 6 : | RAPPORT D'INCIDENT SYNTETIQUE   | 39 |

# I. PREMIERE PARTIE : CADRE DE LA SECURITE

## I.1. Principes de la sécurité : 50% de bon sens et 50% de règles

### I.1.1. Un environnement difficile

La sécurité fait partie des défis majeurs de l'action humanitaire.

Le monde humanitaire, qui dès ses origines a été confronté à de multiples risques, doit faire face depuis plusieurs années à des modifications profondes de l'environnement dans lequel il agit, et à la remise en cause de certains des principes qui contribuaient à la sécurité de ses équipes locales comme expatriées.

L'ambiguïté des stratégies « humanitaro-civilo-militaires » provoque souvent une confusion entre les différents types d'acteurs - leurs identités et leurs mandats - conduisant à une augmentation du risque global.

Le risque s'est accéléré par le biais d'un terrorisme à échelle mondiale et par des actions ciblées vers les occidentaux.

Dans ce contexte, il est encore plus important aujourd'hui d'être conscient des enjeux et des problèmes de sécurité, de préparer notre réaction aux situations qui peuvent se présenter et d'éviter autant que possible les situations à risques, tout en maintenant un accès direct aux populations vulnérables.

### I.1.2. Définitions

#### I.1.2.1. Sécurité, évaluation/analyse et gestion des risques

Nous proposons la définition suivante :

« **La sécurité consiste à garantir l'efficacité des opérations et la sûreté des hommes.** »

La **sécurité** consiste donc à **gérer les risques**. Or le risque correspond au croisement des menaces et des vulnérabilités (**risques = menaces x vulnérabilités**). Il faut donc identifier et comprendre les menaces et tenter de réduire au maximum les vulnérabilités. On effectue alors l'évaluation des risques.

Le risque peut être segmenté selon différents critères : géographique, thématique, sectoriel. Nous proposerons ici une échelle fondée sur la nature de la violence. Au début de cette graduation, se situent les **risques opérationnels** (accidents de voiture, contaminations accidentelles, incidents légers, évacuations sanitaires), puis les **risques criminels** (La Guilde comme toute ONG peut en effet représenter une cible tentante et supposée facile.), les **risques collatéraux** (par exemple, une violence politique généralisée qui, sans cibler spécifiquement La Guilde, va ravager ses programmes) et, enfin, les **risques politiques** (qui ciblent spécifiquement l'Union Européenne, l'ONG, de manière violente ou non, pour son engagement politique, ses actions sur le terrain, son discours, sa présence).

#### I.1.2.2. Stratégies de gestion des risques et politique de sécurité de La Guilde

La gestion des risques de sécurité au sein de La Guilde se fonde sur deux stratégies (acceptation et protection) et rejette la stratégie de dissuasion.

### Sécurité active

La sécurité active est la démarche qui consiste à se faire connaître et reconnaître par l'ensemble de la population et des autorités prises au sens large. Elle est liée à une stratégie d'acceptation. Elle va se jouer sur les facteurs internes, plus facilement maîtrisables. C'est grâce à elle que l'on se fera accepter et comprendre et c'est elle qui est la plus propice à la création et à l'entretien de réseaux.

Elle passe par trois étapes :

- L'explication des principes humanitaires qui régissent le fonctionnement de l'organisation, l'impartialité, la non discrimination raciale, ethnique, politique, religieuse, sexuelle... manière de sortir de l'amalgame de la communauté internationale et de montrer nos spécificités.
- L'information sur les programmes développés, la population cible, les moyens mis en œuvre...
- La responsabilisation de la population et des autorités à la sécurité de l'organisation, les programmes ne peuvent se dérouler normalement que dans un climat de confiance et de respect mutuels.

Mais il faut considérer comme élément de sécurité active le comportement des expatriés (utilisation abusive de véhicules dans un pays dépourvu de toutes facilités de transport, comportement éthique des expatriés,...) et surtout penser les programmes en termes de sécurité (une aide alimentaire peut mettre en péril une économie locale, attirer la convoitise de chefs de guerre, irriter les politiques...).

**In fine, un programme bien conçu et bien opéré constitue la première des mesures actives de sécurité.**

### Sécurité passive

La sécurité passive se rapproche de la stratégie de protection. Elle concerne tous les moyens mis en œuvre à la disposition de l'équipe pour assurer sa sécurité et en fixe les règles d'utilisation (communication, véhicules, habitations, lois, us et coutumes du pays). Cette stratégie de sécurité peut soit être un atout en limitant la vulnérabilité des équipes, soit s'avérer en définitive contre-productive si elle aboutit à une césure avec la population environnante et les bénéficiaires.

- La sécurité est d'une part une responsabilité **individuelle** : chaque personne doit à chaque instant évaluer si le niveau d'insécurité et les mesures prises sont acceptables pour lui. Si ce n'est pas le cas, la personne a toute liberté d'en discuter avec la coordination et peut prendre la décision de quitter la mission. Cette décision sera respectée et n'entraînera aucune conséquence pour la personne vis à vis de l'association (Respect du droit de retrait). C'est un principe de base de respect de la liberté individuelle, et pour le bien de tous, il n'y a aucune gêne à avoir en reconnaissant son inconfort en situation difficile.
  - Chacun doit donc signaler tout incident au coordinateur, le plus objectivement et clairement possible.
  - Éviter toute prise de position qui puisse mettre en danger d'autres personnes ou soi-même.
  - Un respect total des principes de neutralité et de ceux défendus dans notre organisation protège normalement notre équipe.
  - La sécurité des personnes vaut plus que le matériel ou l'argent. Radios, véhicules...sont remplaçables.
- La sécurité est d'autre part une responsabilité **collective** : Le comportement de chacun peut avoir des conséquences plus ou moins graves pour la sécurité du groupe.

Des règles de sécurité doivent définir les attitudes et comportements des équipes. Elles constituent le « Guide » sécurité et doivent être connues et respectées par tous. Elles sont évidemment adaptées aux différents contextes et représentent, dans les grandes lignes, un cadre général rigoureux au sein duquel plusieurs consignes peuvent varier ou se modifier en fonction de l'évolution du contexte concerné, d'une manière plus souple.



## JAMAIS DE STRATEGIE DE DISSUASION

La Guilde ne fait pas et ne doit pas faire appel à des services militarisés pour protéger ses installations, ses programmes ou ses équipes. Qu'il s'agisse de milices tribales, de sociétés militaires privées occidentales, de troupes étatiques, la règle ne varie pas. Seule une situation exceptionnelle ou d'évacuation difficile autorise les équipes de La Guilde à se mettre sous la protection de troupes militaires officielles, notamment onusiennes ou agissant sous mandat de l'ONU.

### 1.1.2.3. Les principes de gestion de la sécurité

**Pourquoi les règles ?** Voici quelques éléments de réponse :

- Elles règlent le fonctionnement de l'organisation en fonction des risques qui pèsent sur l'équipe.
- Elles ont aussi une fonction préventive (éviter de créer des situations inconfortables) et curative (comment réagir dans ces moments-là ?).
- Rationaliser nos comportements et réactions en toutes circonstances et surtout lorsque le danger est important et que toute perte d'objectivité peut augmenter le risque. Décidées à froid, ces règles sont sorties de leur contexte émotionnel et subjectif.
- Gagner un temps précieux en discutant à l'avance différentes options, leurs avantages et inconvénients.
- Uniformiser les réactions de l'équipe.
- Pensées et rédigées dans le calme, elles permettent une réaction rapide et ordonnée dans des circonstances plus troubles.

**Limites du guide sécurité de France Volontaires et ses membres :**

- Il n'est pas une arme absolue contre tous les problèmes que peut rencontrer l'équipe.
- Soyez conscient qu'un plan ne peut jamais envisager toutes les situations auxquelles l'équipe peut être confrontée. En revanche, il doit permettre de trouver les éléments de réponses.
- Il faut y chercher plus un état d'esprit qu'un ensemble exhaustif de recettes.
- Attention au faux sentiment de sécurité qu'il procure. Ce n'est pas parce que les risques ont été décrits qu'ils ont disparu.



LES REGLES PEUVENT TOUJOURS SE DISCUTER AVANT ET APRES UN INCIDENT, JAMAIS PENDANT.

LA SECURITE EST UN ETAT D'ESPRIT, CE N'EST PAS SEULEMENT UN ENSEMBLE DE REGLES ASTREIGNANTES.

PAS DE RECETTES MIRACLE, IL FAUT ADAPTER SA CONDUITE AU CONTEXTE.

LES SITUATIONS CHANGENT ET EVOLUENT TRES VITE, LA VIGILANCE EST DE RIGUEUR TOUT LE TEMPS.

LA SECURITE DOIT ETRE Pensee COMME PARTIE INTEGRANTE DES PROGRAMMES ET NON COMME UN ELEMENT EXTERNE DONT LA GESTION SERAIT UNIQUEMENT AFFAIRE DE SPECIALISTES.

### 1.1.3. Information et confidentialité :

Comme nous l'avons déjà exprimé, la sécurité est l'affaire de tous. A ce sujet, une des conditions à la mise en place de systèmes de sécurité cohérents et appropriés aux différentes situations, ainsi qu'à leur évolution, est la **collecte des informations et surtout leur retransmission aux personnes concernées**.

Quelques principes de base :

- Nous avons besoin de l'information, mais nous ne sommes pas des « agents de renseignement ». Laissez donc traîner vos oreilles et vos yeux sans pour cela vous transformer en enquêteur de façon formelle.
- Ne préjugez pas de l'importance ou non d'un événement ou d'une information qui vous semble anodin s'il est inhabituel. Notez-le et rapportez-le à la coordination. Il se peut que, considéré individuellement, il ne vous semble pas avoir de sens mais qu'une fois recoupé avec d'autres informations, il soit révélateur de la situation. **« La routine » augmente les risques et peut contribuer à votre insécurité.**
- Nous ne maîtrisons pas toujours tout en matière de sécurité, mais les efforts de chacun dans ce domaine sont essentiels.
- Faire autant que possible la distinction entre témoignage direct et rumeur, et surtout de la discrétion, pas de sensationnalisme.

RESTEZ INFORMES DE LA SITUATION QUI VOUS ENTOURE, RESTEZ OUVERTS AUX INFORMATIONS GENERALES.

RESTEZ CRITIQUES PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS QUE VOUS DEVREZ VERIFIER SYSTEMATIQUEMENT.

MULTIPLIEZ LES SOURCES POUR VERIFIER LA QUALITE DE VOS RENSEIGNEMENTS.

NE PAS OUBLIER D'INDIQUER VOS SOURCES A VOS SUCESSEURS.

## Gestion de la confidentialité :

Sur de plus en plus de missions, l'information devient une arme à double tranchant. Les bénéficiaires de nos programmes sont parfois les victimes d'exactions armées, de pressions plus ou moins violentes ou de menaces voilées. Les informations que nous sommes susceptibles de recueillir (données sanitaires comme par exemple les blessures par balles, les viols ; recueils de témoignages de violations du droit international humanitaire...) pourraient être utilisées à charge auprès des juridictions pénales internationales ou dans une autre enceinte juridique. Or ceux qui perpétuent ces crimes sont de plus en plus conscients que les ONG peuvent être demain leurs principales accusatrices. Et certains ne reculeront devant rien pour garder ces informations secrètes.

Dans un registre moins politique et plus criminel, les informations sur les flux financiers (date de la paie, de mouvements de fonds en liquide...), sur les équipements onéreux (véhicules, ordinateurs..) ou sur les équipes (isolement d'un expatrié plus vulnérable à un enlèvement...) constituent une potentielle faille pour des groupes criminels pour lesquels les ONG représentent une source de revenus non négligeables.

Plus généralement, dans la gestion de l'information, il faut éviter deux écueils : laisser filtrer celles qui pourraient poser un problème de sécurité, et tomber dans le syndrome du bunker en ne communiquant pas du tout sur la nature de La Guilde et de ses programmes au risque de susciter des fantasmes au sein de la population, voire du gouvernement (ou mouvements rebelles le cas échéant).

En définitive, c'est au coordinateur général de faire preuve de bon sens et de discernement pour communiquer sur sa mission tout en gardant confidentielles les informations touchant à la sécurité.

## **1.2. Contexte**

### **1.2.1. Localisation géographique :**

En quelques lignes situer votre mission géographiquement par rapport à la région, au reste du pays. Préciser les coordonnées GPS des base, bureau et sites de travail pour les missions très isolées.

Préciser les voies d'accès, les distances en km et heures pour rejoindre l'aéroport, la mission voisine, la ville la plus proche, les différents endroits où l'on intervient dans le cadre de notre travail (Pourquoi pas aussi les endroits sympa où l'on peut se rendre).

Indiquer toute information sur les conditions de routes, pistes entre les différents endroits où l'on travaille.

Recensement des risques de catastrophes naturelles. Contexte sanitaire. Recensement des maladies répandues dans la région, niveau de probabilité et repercussions.

Encart sur les intallations (bureaux, hebergements), connectivité et télécommunications disponibles (accessibilité et niveau de fiabilité).

Rapporter enfin toute autre information utile sur les voies de communication : Check point, etc.

Joindre cartes et plans.

### **1.2.2. Géopolitique**

En quelques paragraphes brefs et concis, décrire le contexte géopolitique de votre région en le situant par rapport au reste du pays, région, pour les derniers mois.

Reprendre les derniers événements survenus dans votre secteur : prises d'otages, meurtres, agressions, vols....

Les risques physiques et moraux pour le personnel présent...pour les programmes.

Le site « Conseil aux voyageurs » du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International doit être consulté avant et pendant la mission avec régularité. Le lien avec les espaces Volontariats de France Volontaires est aussi essentiel.

### 1.2.3. Contexte socio-économique

La précarité des populations, au sein desquelles travaille souvent La Guilde, non seulement contribue à expliquer leurs conditions sanitaires difficiles mais engendre également des situations sécuritaires dégradées. C'est pourquoi, identifier et comprendre les tendances socio-économiques permettra d'améliorer le fonctionnement des programmes et d'anticiper au mieux les menaces de sécurité concernant les hommes et les biens.

**Recenser les principales statistiques que vous estimez pertinentes : économiques (PIB, croissance, répartition par secteur...), sociales (taux de chômage, système de protection sociale, taux d'alphabétisation...) et sanitaires (espérance de vie, taux de mortalité infantile, répartition hommes/femmes...)**

### 1.2.4. Historique de la mission

**Renseigner en grandes lignes l'historique de la mission.**

Il est fortement conseillé à tout expatrié arrivant de se familiariser rapidement avec l'histoire et la situation politique et militaire du pays. Des documents de fond, des cartes et des rapports synthétiques sont mis à disposition par la coordination générale.

**Un briefing de la situation sera fait aux expatriés au départ de Paris et à l'arrivée dans le pays.**

## 1.3. Environnement

La prise en compte de l'environnement d'une mission humanitaire et sa compréhension constituent des éléments fondamentaux de la sécurité tant des équipes que des bénéficiaires.

### 1.3.1. Environnement humanitaire

#### 1.3.1.1. ONG internationales

**Décrire rapidement les ONG internationales présentes sur place et leurs programmes. Si trop d'ONG, identifier les partenaires principaux + contacts.**

#### 1.3.1.2. ONG locales

**Identifier les partenaires principaux.  
Identifier les ONG locales importantes + contacts.**

#### 1.3.1.3. Gouvernement (local et national)

**Bref descriptif des relations. Identifier les personnes contact.**

#### 1.3.1.4. Nations Unies

Bref descriptif des agences présentes et des relations avec La Guilde. Identifier les personnes contact.

#### 1.3.1.5. Société civile et forces militaires internationales

- Missions militaires hors mandat ONU (préciser pays leader, nature et nombre des forces déployées, règles d'engagement, réputation...)
- Eglises locales (nature, influence sociale, économique et politique)
- Associations issues de la société civile (droits de l'homme, syndicats, associations de femmes, cercles de solidarité...)

### 1.3.2. Environnement politico-militaire

#### 1.3.2.1. Gouvernement (niveaux national, régional, local...)

Bref descriptif des acteurs moraux et physiques.

#### 1.3.2.2. Structures de pouvoir officielles (forces armées, administrations, ...)

Bref descriptif des acteurs moraux et physiques

#### 1.3.2.3. Groupes politique et/ou armés non-étatiques (groupes politiques criminels...)

Bref descriptif des acteurs moraux et physiques

### 1.3.3. Protection diplomatique

En théorie, les forces des Nations Unies ou placées sous mandat des Nations Unies ont pour mandat, entre autres, de protéger l'aide humanitaire et le personnel des différentes organisations présentes sur un contexte.

Le coordinateur général doit les tenir informés de notre localisation, notre nombre d'expatriés et de nos moyens de communications.

Des procédures d'urgence sont établies par les Nations Unies pour chaque contexte. Il est important d'en prendre connaissance et de voir avec leur responsable comment éventuellement les « rallier ».

**En outre, l'ambassade de France et les espaces volontariats tenus par les équipes locales de France Volontaires sont tenus au courant des arrivées et départs des volontaires, ainsi que d'éventuels déplacements au sein du pays.**

### 1.3.4. Environnement médiatique

Les journalistes même les mieux intentionnés n'ont pas toujours les mêmes objectifs que nous. De plus ils ne restent pas là pour assumer ensuite la responsabilité de leurs écrits ou de leurs commentaires.

Soyez donc très prudents dans vos propos s'il vous arrive de leur parler et reportez chaque fois au coordinateur général.

En règle générale leur visite est annoncée, le responsable de projets sera à même de préparer leur visite et d'en discuter avec l'équipe suivant le niveau de sécurité du contexte.

**En règle générale pas d'entretien média sans l'accord du Responsable de Projets.**

Méfiez-vous des commentaires « off the record » ou autour d'un verre, les journalistes n'ont pas tous le même sens de l'éthique.

## 2. DEUXIEME PARTIE : ORGANISATION DE LA SECURITE

### 2.1. Règles de sécurité de base

#### 2.1.1. L'organisation de l'équipe

**Le coordinateur est responsable de la gestion de la sécurité** dans les pays de son secteur. Il décide des changements de phases, selon une évaluation des risques sur place faite régulièrement, en coordination avec La Guilde (voir 2.2. des Principales Procédures d'Urgence).

Les décisions de repli ou d'évacuation prises par le siège (Directeur du Développement, Délégué Général) doivent être suivies par l'ensemble de l'équipe et des visiteurs présents sur la mission.

Le responsable de Projets est responsable de la bonne application du Manuel de Sécurité de La Guilde et du Plan de sécurité de la mission, et veille à ce que chaque nouvelle personne arrivant sur la mission en ait pris connaissance. Il peut compléter ces éléments par les consignes de l'organisation bénéficiant d'intermédiation.

**Il est l'interlocuteur privilégié des autorités et des médias.**

Il doit être au courant de l'endroit où se trouvent tous les expatriés dans sa zone.

Il centralise les informations sur la sécurité, les partage régulièrement avec le reste de l'équipe et les transmet immédiatement, ou suivant un planning défini en fonction de la gravité, au desk dont il dépend.

Il entretient les relations avec les autorités et partenaires pour obtenir les informations les plus complètes possible.

Le coordinateur peut déléguer une partie des tâches se rapportant à la gestion de la sécurité à un autre membre de l'équipe. Ce qui est délégué doit être clairement connu de tous, y compris par le reste de l'équipe de La Guilde.

En l'absence du coordinateur, un responsable sécurité devra être proposé (on proposera en priorité une personne qui a suffisamment d'expérience de missions terrains).

#### 2.1.2. La sécurité sanitaire

Connaître toutes les précisions nécessaires concernant la santé des expatriés sur la mission de façon préventive:

- Vaccins,
- Prophylaxies (not. malaria),
- Pharmacie de la mission,

Toute autre spécificité se rapportant à la santé dans votre contexte.

**Les autres informations concernant les médecins et hôpitaux identifiés en cas de besoins seront abordées dans le chapitre concernant l'évacuation sanitaire et la liste des contacts en annexe.**

#### 2.1.3. La vie au quotidien

##### 2.1.3.1. Couvre-feu

Indiquer clairement s'il y a un couvre-feu officiel ou non sur la zone en premier lieu.

Indiquer s'il y a un couvre-feu décidé par La Guilde.

Préciser les consignes qui s'y rattachent que ce soit sur la ville, sur le terrain, ou en quelques autres endroits où l'on peut se déplacer.

Se baser sur la fiche pays du Conseils aux Voyageurs du MAEDI.  
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

### 2.1.3.2. Mines et munitions non-explosées

Si la mission est implantée dans une zone potentiellement minée ou infestée par des sous-munitions non-explosées, il faut :

- identifier précisément les zones incriminées,
- recenser les ONG de déminage qui apporteront informations et formation,
- mettre sur pied des règles très strictes mais adaptées aux diverses situations (exemple : mines sur le bord des routes ou zones urbaines...),
- informer et former les équipes expatriées et nationales.

#### En cas de suspicion

- Se renseigner auprès des autorités, ONG, chauffeurs routiers, taxis, population...
- Préférer les routes goudronnées aux pistes, les abords immédiats de la piste sont les plus propices, passer dans les trous de bombes de préférence.
- Guetter les signes, carcasse de voitures ou d'animal, terre à l'abandon, cratères...
- Besoins naturels : ne jamais sortir de la piste, sortir à l'arrière de la voiture, marcher sur les traces, revenez dans vos traces.

#### En cas d'explosion

- Prévenir la panique, empêcher la fuite désordonnée, immobiliser les véhicules.
- Agir avec prudence, une mine n'est jamais seule ?
- Progression à pied, sonder le sol (opération très longue et épuisante nerveusement).
- Marquer la zone en position basse, avec du papier à cigarette, des cailloux, sonder avec une lame suivant un angle proche du sol.
- En présence d'une mine ou d'engins non explosés, se contenter de marquer très visiblement et informer les autorités.

### 2.1.3.3. Sorties

Les sorties pendant les temps libres sont régies par le bon sens, selon la phase de sécurité en vigueur pour la mission, et par les règles particulières relatives aux véhicules et aux déplacements (voir paragraphes concernés).

Indiquer le plus clairement possible l'ensemble des précautions, consignes et conseils qui vous semblent pertinents concernant les sorties en tenant compte :

- De la spécificité culturelle,
- Du contexte,
- De tout autre détail significatif à ne pas oublier.

Indiquer les limitations horaires s'il y a lieu et par endroits.

Si vous changez de localisation, tenez en la coordination informée à chaque fois.

#### 2.1.3.4. Conduite à tenir en cas d'agression

De manière générale, en cas d'agression, les principes de bon sens s'appliquent :

- pas de provocation, **La Vie avant tout !**
- ne pas s'opposer aux requêtes et risquer sa vie pour des valeurs matérielles ou une voiture. **Donnez ce que l'on vous demande : argent, clefs...**
- restez calme et poli, se souvenir que les braqueurs sont susceptibles, souvent pressés, très nerveux et déterminés, donc très dangereux,
- une seule personne parle et décide.
- si vous êtes à la maison et qu'il y a de l'agitation à l'extérieur, veillez à ce que les portes soient fermées, que le personnel reste avec vous à l'intérieur et éteignez les lumières,
- **en aucun cas vous ne devez ouvrir** (maintenir un contact avec une personne extérieure : autre mission...);
- si malgré tout quelqu'un pénètre à l'intérieur du logement, restez calme et poli. Expliquez qui vous êtes et votre mission. **Donnez ce que l'on vous demande : argent, clefs...**
- si vous êtes surpris dans une manifestation en ville ou durant un trajet, prévenez dès que possible la coordination, ayez là aussi une attitude calme et polie, roulez lentement pour vous sortir de la zone et contacter la coordination.

#### 2.1.4. **Comportement éthique**

**Le mandat humanitaire de La Guilde est basé sur des principes et valeurs d'impartialité, de non discrimination, d'engagement personnel, d'éthique et de droits de l'homme et des idéaux humanitaires qui doivent être mis en avant et défendus quotidiennement à travers les choix effectués, tant par l'organisation que par ses membres.**

Nous attendons de tous les volontaires et de tout le personnel de La Guilde qu'ils expriment ces valeurs à travers leur comportement et leurs attitudes.

Le comportement individuel des expatriés peut avoir des implications et de lourdes conséquences pour la mission et pour La Guilde en général.

Outre le risque de conséquences négatives pour la sécurité et la crédibilité de l'organisation et de ses opérations, La Guilde ne peut pas et n'acceptera pas un comportement personnel qui est en contradiction avec les valeurs promues par La Guilde en tant qu'ONG Humanitaire.

Nous attendons que vous respectiez et défendiez en permanence l'engagement des volontaires de La Guilde. En mission avec La Guilde, **vous représentez l'organisation 24h/24.**

En cas de non respect des valeurs susmentionnées, La Guilde est en droit de prendre des mesures en conséquence, qui vont jusqu'à l'exclusion voire l'attaque en justice.

##### 2.1.4.1. Eléments légaux

**La Guilde obéit aux lois locales, nationales et au droit international humanitaire** pour autant qu'ils ne contredisent pas les principes humanitaires de La Guilde.

En pratique, nous attendons d'un expatrié qu'il respecte aussi bien la Loi française (étant donné que vous effectuez une mission pour une organisation française) que la Loi du pays dans lequel il travaille.

La Guilde s'oppose à tout manque de respect par rapport aux us et coutumes culturels.



La Guilde n'accepte pas le laxisme (ou les manquements) des lois nationales de pays hôtes comme excuse pour accepter certains comportements.

Toutefois il est évident que **ni La Guilde en tant qu'organisation, ni un expatrié en tant qu'individu ne sont au-dessus de la loi.**

Techniquement parlant, un comportement illégal n'est pas supposé faire l'objet de discussion à La Guilde étant donné qu'il est sanctionné par la loi. **Ce qui signifie en clair que, ce qui est légalement inacceptable par la loi, est inacceptable pour La Guilde.**

#### 2.1.4.2. Comportement vis-à-vis du personnel local

Le personnel local doit être informé que la sécurité est avant tout l'affaire de chacun et que chacun est libre de quitter la mission s'il/elle se sent en insécurité, en respect des règles du règlement intérieur.

En cas d'évacuation il est impératif de ne laisser aucune trace du lien contractuel ayant lié La Guilde avec ses employés (contrats, dossiers, cartes d'identité). Au moment d'une évacuation, il sera mis fin au contrat du personnel qui sera dédommagé. Des documents de fin de contrat / lettres de recommandations / feuilles de paye vierges sont préparés pour chacun et conservés par l'administrateur dans cette éventualité.

**La Guilde n'est pas en capacité d'évacuer le personnel national en cas d'évacuation de la mission.**

#### 2.1.4.3. Comportement sexuel et vie sentimentale

*Relations sexuelles avec la population locale :*

**En mission d'urgence**, La Guilde intervient dans des pays ou des régions suite à une rupture brutale de contexte. Cette rupture a généralement entraîné une déstabilisation économique, sociale et / ou politique. **Le décalage entre les expatriés** (qui se trouvent dans une situation de « donneur ») **et la population locale** (qui se trouve dans une situation de « receveur ») **est généralement immense.** L'expatrié représente souvent sans s'en rendre compte un pouvoir économique, une autorité, une possibilité de quitter le pays, une protection...

**La courte présence des expatriés sur les mission d'urgence** (de quelques semaines à quelques mois) **et le rythme de travail imposé leur permet rarement de découvrir et de comprendre :**

- la place de la sexualité dans la culture.
- les implications de relations sexuelles (mariage ?)
- les conséquences pour un individu, vis à vis de sa communauté, d'avoir eu une relation sexuelle avec un expatrié (mise à l'écart)

**L'ensemble de ces facteurs crée quasi systématiquement un décalage entre ce qu'attend d'une relation sexuelle un expatrié et une personne locale.**

*Prostitution*

**Il faut être conscient que pour ses acteurs, et dans la quasi-totalité des cas, la prostitution n'est pas un choix délibéré.**

Visiter des prostitué(e)s est un acte intolérable. Il asservit les personnes et dégrade le respect des individus.

Même si vous travaillez dans un pays où la prostitution n'est pas interdite par la loi, avoir recours aux services de prostituées sera cause de rupture de contrat de volontariat.

## La Guilde interdit le recours à la prostitution, où que ce soit.

### *Abus sexuel des enfants*

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1989 et ratifiée depuis lors par 187 pays, présente dans son préambule le paragraphe suivant:

« L'enfant, en raison de son immaturité physique et mentale, a besoin de protection et de soins, incluant une protection légale appropriée, avant et après la naissance. »

L'exploitation sexuelle des enfants est depuis très longtemps interdite dans la majorité des pays. **Dans la législation internationale, l'exploitation sexuelle est assimilée à de l'esclavage.**

La définition du mot « enfant » varie en fonction de l'âge. D'après la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, « Un enfant est un être humain en dessous de 18 ans sauf si, d'après la loi applicable à l'enfant, la majorité est atteinte plus tôt ».

**Même s'il n'est pas toujours facile de « connaître l'âge exact d'une personne », ceci ne peut être accepté comme excuse.** Si on veut vraiment savoir, il est toujours possible de demander à quelqu'un qui connaît certainement la tranche d'âge dans laquelle se situe une personne.

**La Guilde applique une politique de tolérance zéro concernant la maltraitance des enfants, y compris les abus sexuels, et fera tout en sorte pour porter en justice toute personne y ayant recours.**

### *Harcèlement sexuel et moral / intimidation*

Sous le terme « harcèlement sexuel », il faut comprendre toute conduite verbale ou physique (déplacée et malvenue) dirigée à l'encontre d'une autre personne en raison de son sexe.

Le harcèlement moral, l'intimidation peut être traduite comme la manifestation d'une crainte ou d'un sentiment d'infériorité envers autrui.

De nouveau, tout revient à la notion de respect de l'autre. Même si une personne n'a pas l'intention de menacer ou de harceler, son attitude peut très bien être perçue comme telle.

Si les expatriés eux-mêmes se sentent mal à l'aise pour en parler, on comprendra d'autant plus aisément que le personnel national ait encore plus de difficultés à mettre le sujet sur la table.

Les formes de harcèlement représentent des risques pour les personnes, mais aussi pour l'organisation (colère possible de la population locale, contre le volontaire, contre le partenaire local, l'organisation bénéficiant de l'intermédiation, La Guilde, avec des conséquences pouvant engendrer la fermeture de la mission, conséquences financières). Il entache l'image de l'ONG et potentiellement des bailleurs. Ils peuvent amener de la colère et de l'agressivité des populations locales, des partenaires et fragiliser la sécurité de tous.

**La Guilde ne tolérera aucune situation de harcèlement et réagira immédiatement en cas de doute avéré.**

#### 2.1.4.4. Conduites à risques : alcoolisme et toxicomanie

Divers problèmes liés à la drogue et à l'alcool peuvent se présenter:

- Perpétration d'un acte illégal (endroit où le recours à la drogue et/ou à l'alcool est interdit par la loi)
- Comportement altéré de la personne consommant (ou abusant) de drogue ou alcool.

- Image négative envers le monde extérieur.

La possession, la consommation et le commerce de drogues dures et douces sont interdits dans la quasi totalité des pays dans lesquels La Guilde intervient. L'application de la loi peut varier d'un pays à l'autre. Il serait illusoire de croire que les pays où les drogues sont facilement accessibles sont laxistes en termes de sanctions (c'est souvent le contraire).

La Guilde est souvent très visible, étroitement observée et, dans certains cas, considérée comme exemple. Il est évident qu'en consommant/abusant d'alcool ou de drogues où cela est illégal ou tabou, l'image de marque et la crédibilité de La Guilde en seront affectées, ce qui pourra entraîner de très graves conséquences, pas seulement pour la personne consommatrice.

L'attitude d'un individu sera assimilée à l'attitude de l'organisation aussi longtemps que l'organisation ne montre pas son désaccord. Chaque expatrié doit savoir que **La Guilde s'oppose à la consommation d'alcool et de drogues dès lors que cela peut avoir des conséquences négatives sur les activités et/ou l'image de La Guilde.**

**En d'autres termes, si la loi interdit la consommation d'alcool et / ou de drogue, La Guilde aussi.**

#### 2.1.4.5. Photos et journalisme

Ne prenez jamais de photos de soldats ou installations militaires.

Évitez également les photos des bâtiments de génie civil (aéroports, gares, ponts...).

Ne pas photographier les ouvrages religieux ou les personnes sans autorisation préalable.

Il en va de même à l'intérieur des édifices publics ou privés, hôpitaux.....

Pour mémoire, en France une réglementation existe aussi concernant la prise de vues des édifices publics ou autres.

Si vous souhaitez prendre des photos pour une utilisation personnelle ou en rapport avec le projet, demandez la permission.

Les liens avec les journalistes peuvent être appréhendés selon deux prismes : professionnel ou personnel. S'il est bien sûr possible de nouer des liens d'amitié avec des journalistes (ce qui arrive fréquemment pour ceux qui ont eu l'occasion de travailler sur différentes missions d'urgence avec des journalistes de terrain), il ne faut pas perdre de vue que cette profession possède ses propres codes de conduite et des objectifs pas toujours en adéquation avec ceux de l'humanitaire. Nécessité parfois de produire du scoop ou du sensationnel contre obligation d'une certaine réserve pour éviter la mise en danger des équipes et des bénéficiaires, vision court terme contre long terme. Pour autant, il ne faut pas opposer systématiquement les deux milieux. Car si les journalistes utilisent souvent les missions humanitaires pour obtenir des informations de terrain ou leur logistique pour se déplacer, les humanitaires se servent des médias (presse, radio, TV) comme caisse de résonance pour faire passer des messages politiques, alerter opinions et gouvernements sur un événement ou accéder à une certaine visibilité. Si les relations sont professionnelles, le responsable de projet devra les prendre en charge en lien avec le siège. Il faut éviter les voies discordantes même s'il ne s'agit pas de mettre en place un « plan communication » en décalage évident avec la réalité.

#### **1.1.1.1. 2.1.4.6 Liberté d'expression :**

Il est vivement recommandé aux volontaires d'être extrêmement attentifs aux prises de position orales ou écrites qu'ils pourraient avoir notamment sur les sujets sensibles (ex: droits de l'Homme, Liberté d'expression...). Si en France nous jouissons d'une grande liberté, il n'en n'est pas de même partout. Il est donc recommandé d'être très attentif notamment pour les publications sur les blogs, réseaux sociaux ou autre.

De même, il est vivement déconseillé de prendre part à des manifestations, votre sécurité pouvant être mise en jeu.

## 2.1.5. Véhicules et équipements

Rappel : la plupart des incidents en mission des ONG sont les accidents de la route.

### 2.1.5.1. Utilisation des véhicules en général

#### ● Qui conduit ?

Par principe, les véhicules sont conduits par des chauffeurs locaux.

A titre d'**exception**, des véhicules peuvent être conduits par les expatriés titulaires d'un permis de conduire international en cours de validité. Ils doivent, au préalable, contracter une assurance (non pris en charge par La Guilde, dans le cadre des assurances volontariat. La responsabilité civile ne couvrant pas l'assurance véhicule, bien évidemment).

Dans le cadre de ces exceptions, la conduite des véhicules par les volontaires se fera aux conditions suivantes :

- Eviter la conduite de nuit (après 19h) sauf urgence médicale,
- zéro alcool pour celui qui conduit,
- permis de conduire international valide,

#### ● Limites de vitesse

**Les limites de vitesses locales** doivent être respectées. A défaut de législation, la limite est celle de la France.

Il est toujours possible de demander à un conducteur de limiter sa vitesse.

Attention aux compteurs qui indiquent la vitesse en miles et/ou aux conducteurs qui ne connaissent pas la conversion en km/h !

#### ● Règles de conduite

Rappel : un véhicule 4x4 ne se conduit ni ne se comporte comme un véhicule habituel, (plus lourd, plus puissant, plus volumineux, centre d'inertie plus haut, véhicule à propulsion, pneus tout terrains, freinage plus long...)

Le port de la ceinture de sécurité est **obligatoire, devant comme derrière**.

Toujours respecter le code de la route en vigueur dans le pays en dehors des règles propres à La Guilde. En cas de doute, appliquer les règles de conduite en vigueur en Europe, vous éviterez les erreurs.

Ne pas s'isoler de son environnement (climatisation, musique trop forte), attention à votre conduite...

Faites preuve de courtoisie et de politesse envers les autres automobilistes et les piétons (droit de passage, utilisation abusive du klaxon, etc.).

En cas de danger manifeste pressenti, stopper et analyser la situation pour décider de repartir, faire demi tour ou utiliser un autre itinéraire. En cas de danger manifeste, stopper immédiatement. Reculer et faire demi tour dès que possible. Informer la base de votre changement.

Laisser toujours la priorité aux véhicules des autorités compétentes en place que ce soit en ville ou aux barrages. Dans certains des pays où nous intervenons, les officiels gouvernementaux circulent en convoi, sous escorte armée, précédés par des motards : tout automobiliste est tenu de céder le passage en se rangeant sur le bas côté le temps du passage du convoi.

En toutes circonstances gardez votre calme, il en va de votre sécurité, et de l'image de La Guilde.

### ● Règles de conduite aux check points et en cas de braquage

Les règles suivantes sont à respecter lors du passage des barrages et check-points :

- conserver calme et sang-froid, rassurer les personnes les plus émotives,
- toujours ralentir à l'approche d'un barrage,
- la nuit, allumez votre plafonnier et mettez les feux de position (veilleuses),
- tenter d'analyser rapidement l'identité, les motivations et l'humeur des agents opérants (contrôle régulier par une autorité légitime ou sauvage...),
- ne pas éteindre votre moteur, sauf sur ordre contraire,
- désigner/privilégier un seul interlocuteur non menaçant, courtois et son traducteur si besoin (vérifier la véracité de la traduction),
- vérifier que le chauffeur, traducteur ou le personnel ne doivent pas résister si la négociation est impossible. Sa vie et celle de l'équipe est plus importante que votre matériel ou véhicule,
- retirer vos lunettes de soleil, couper la musique,
- ne pas utiliser de radio et baisser le volume,
- présenter tous documents, sur demande, mais ne pas les donner obligatoirement, sauf s'il y a menace
- pas de gestes précipités, demandez avant de bouger,
- rester courtois et patient, ni menaçant, ni provocateur,
- ne pas sourire si l'opérant commence à lire vos documents à l'envers,
- ne jamais devancer une demande, attendre d'être sollicité pour agir,
- éviter d'ouvrir le véhicule ou de le quitter, sauf sur insistance,
- expliquer votre mission, ou mandat, en insistant sur notre neutralité et transparence... ,
- en convoi, attendre le passage de tous les véhicules,
- il n'est pas utile de signaler votre passage de barrage par radio de façon systématique,
- en convoi garder votre position initiale et maintenir une distance entre les véhicules immobilisés, si difficultés ou longues attentes, demander l'autorisation de prévenir votre base.

### ● Qui est transporté ?

Pourront être transportés :

- les volontaires de La Guilde et leurs ayant-droits,
- le personnel national de La Guilde, pour raisons professionnelles, et éventuellement sur le trajet aller ou retour à son lieu de travail,
- le personnel des projets de La Guilde, pour des raisons professionnelles,
- le personnel des ONG partenaires pour raisons professionnelles communes,
- éventuellement le personnel d'autres ONG, à l'appréciation des expatriés à bord,
- exceptionnellement le personnel des administrations locales, pour raisons professionnelles précises en lien avec les projets soutenus par La Guilde.

#### **Ne pourront en aucun cas être transportés :**

- les personnes armées,
- les personnes en uniforme (Nations Unies, militaires, police, trafic police, fonctionnaires...),
- les personnes ayant un lien direct avec les autorités civiles ou militaires, légales ou illégales,
- les auto-stoppeurs.

Cependant dans le cas d'une menace qui peut vous mettre en danger vous pouvez transporter la personne ou les personnes qui le demandent y compris des militaires, afin de gagner du temps pour votre sécurité. Vous devrez informer dès que possible votre Responsable de Projets, qui décidera comment répondre de cet incident.

### 2.1.5.2. Déplacements

Les déplacements, pour s'effectuer en sécurité, doivent respecter deux règles de base :

- 1- être joignable et localisable à tout instant, et
- 2- pouvoir se déplacer rapidement.

**Les déplacements doivent être programmés et validés à l'avance (moyens/choix du véhicule, destination, routes, modifications...).**

Tous les déplacements se font, pour chacun, avec la photocopie du passeport.

Tous les déplacements se font avec un moyen de communication, HF, VHF ou téléphone portable. Les moyens de communications sont allumés en permanence dès le départ de la base.

**Préciser, pour chacun des sites, les règles applicables :**

- déplacements à pied / en voiture,
- déplacements seuls / accompagnés,
- zones autorisées, zone minées.
- temps limite de départ du terrain, temps maximum de retour à la base,
- contacts à établir,
- etc.

### 2.1.5.3. Carburant

En règle générale les véhicules doivent avoir en permanence la moitié du réservoir rempli.

**Définir la façon dont est fait le plein (qui ? quand ? etc.)  
Existence de stocks éventuels**

Lors du passage en phases 2, 3 et 4 (voir point 2.2, niveaux de sécurité), les véhicules prévus pour l'évacuation doivent impérativement avoir le plein d'essence des deux réservoirs chaque soir (nécessité technique et sécuritaire).

### 2.1.5.4. Entretien

Chacun doit être conscient que la sécurité des équipes dépend du bon état permanent des véhicules utilisés par la mission. Au même titre que les impératifs de programme, l'impératif logistique de stopper régulièrement les véhicules pour demander à procéder à leur révision doit être compris et entendu par chacun.

Veillez à ce que la conduite des chauffeurs soit adaptée aux conditions du réseau routier.

En temps normal les chauffeurs signalent par eux même les besoins en entretien de leur véhicule. Signalez toute anomalie afin d'une réaction au plus vite.

### 2.1.5.5. Accidents

En cas d'accrochage avec un autre véhicule, sans blessé, restez poli et courtois, prévenez le siège, laissez toujours négocier le chauffeur en premier lieu.

**Lors de votre arrivée sur la mission, la conduite à tenir en cas d'accidents avec blessés sera communiquée par le Responsable de Projets.**

**En effet, si dans certains pays le fait de s'arrêter pour aider les victimes représente un danger pour vous-même, dans d'autres pays, ne pas s'arrêter est considéré comme un délit de fuite et non assistance à personne en danger.**



En cas d'accident de la route n'impliquant pas votre véhicule, après analyse de la situation, portez secours aux blessés si vous êtes en mesure de le faire (présence de personnel médical à bord, présence d'une malle d'urgence), et utilisez les moyens de communication dont vous disposez pour prévenir les secours.

Un rapport d'incident (en annexe) doit être réalisé par le volontaire et transmis à La Guilde et au Responsable de Projets.

#### 2.1.5.6. Equipements

Les véhicules doivent avoir en permanence l'équipement demandé par les autorités locales (ceintures de sécurité, triangle, gilets phosphorescents, etc.)

#### 2.1.5.7. Formation à la conduite

(voir point 2.1.5.1. règles de conduite)

### 2.1.6. **Communication**

Tous les expatriés et les chauffeurs présents sur les programmes doivent être capables d'utiliser les moyens de communication disponibles.

Chacun est tenu de se rappeler que la confidentialité des moyens de communication est loin d'être garantie. Ne pas transmettre d'informations politiques, militaires ou financières autant que possible. Par souci de transparence, la langue utilisée pour communiquer est soit le français soit l'anglais soit l'espagnol.

#### **En cas de problème, les outils de communication sont réservés à la sécurité.**

Une liste de contacts d'urgence de poche sur la carte « constant Compagnon » est donnée à chaque volontaire.

### 2.1.7. **Gestion des flux financiers**

Dans le contexte d'intervention des organisations humanitaires, la manipulation d'importantes sommes d'argent peut augmenter leur vulnérabilité – aussi bien pour l'organisation en général que pour leurs expatriés et le personnel local. Les ONG peuvent être parfois perçues comme des « vaches à lait » et peuvent devenir les cibles de criminels ou groupes armés.

Le personnel local est souvent amené à gérer quotidiennement des sommes correspondant à leur revenu annuel (ou plus). De ce fait, ils peuvent devenir la cible d'une attaque ou faire objet d'importantes pressions, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

Il est nécessaire donc de mettre en place une gestion des flux financiers qui puisse minimiser les risques d'attaques ou de fraudes.

- mettez en place un système de contrôle d'engagement des dépenses et des flux de trésorerie,
- préférez faire les achats importants par les expatriés, y compris les grosses courses alimentaires au supermarché,
- si nécessaire, prévoir un coffre dissimulé scellé dans le mur ou au sol,
- avoir une somme d'argent sur soi pour calmer les éventuels agresseurs.

Lors des transferts des fonds :

- Parlez-en le moins possible,
- variez les jours de retrait d'argent de la banque, l'itinéraire, le chauffeur, etc. ,
- rentrez immédiatement au logement par le chemin le plus court, ou le plus sûr.

## 2.2. Evaluation des risques et Définitions des niveaux de sécurité

Chaque phase du Plan de sécurité définit le fonctionnement de l'organisation en fonction du nouvel état de sécurité. Le passage d'un niveau à l'autre est donc conditionné par le changement d'indicateurs se dégradant ou s'améliorant. S'il ne faut pas perdre de temps pour augmenter le niveau de sécurité, il en va de même lorsque la situation s'améliore, l'équipe doit retrouver rapidement les meilleures conditions de travail. Ici les niveaux sont essentiellement liés au contexte politique, armé, sécuritaire et complètent les éléments liés aux catastrophes naturelles.

Le niveau de base dépendra du contexte dans lequel l'équipe se trouve. Un programme qui se déroule dans un pays en guerre aura un niveau I plus contraignant que le même programme dans un pays calme.

**Définir brièvement le contexte de sécurité de la mission et les niveaux de sécurité dans lesquelles on se trouve (La Guilde).**

### Les indicateurs :

Pour une organisation humanitaire l'intérêt est de pouvoir mesurer la variation des risques et d'adapter ses programmes en conséquence. Le problème de l'évaluation reste complexe. Dans un même contexte, la perception des risques varie d'un individu à l'autre.

L'être humain a une formidable faculté d'adaptation et s'adapte à des niveaux d'insécurité de plus en plus élevés. Le turn-over des expatriés nuit à la continuité de l'observation. La sécurité est donc plus une affaire de sensation qu'un état facilement quantifiable.

Il est donc important d'avoir des repères qui gommant cet aspect subjectif et qui permettent la cohérence d'une politique de sécurité, quel que soit l'observateur. Les indicateurs vont constituer ce repère. Ils sont une série d'événements, déterminés précisément, qui indiquent une dégradation (ou amélioration) du climat. Ces indicateurs doivent être stables. Les changer implique la perte de repères. Ils doivent être facilement observables, sans ambiguïté.

#### **Passage d'un niveau à un autre**

La décision de passage d'un niveau à un autre est prise par le Responsable de Projets, après consultation de l'équipe lorsque possible.

Les indicateurs mentionnés dans la partie « contexte » des différents niveaux ne sont en aucun cas à prendre au pied de la lettre. Il n'est pas nécessaire que tous les indicateurs soient présents pour décider d'un changement de niveau. Un seul indicateur considéré comme significatif peut aboutir à cette décision.

**ATTENTION, ESSAYER DE DEFINIR DES INDICATEURS DE CONTEXTE LES PLUS SPECIFIQUES POSSIBLES.**



## 2.2.1. Niveau 0 : Environnement pacifique



### 2.2.1.1. Contexte

Contexte *politique, militaire, social, économique. Vie quotidienne locale.*

Tout est calme, rien à signaler. On reste attentif.

**Préciser :  
Ex : pas d'activités militaires.**

*Conséquences sur les activités de La Guilde*

Les activités de La Guilde se déroulent normalement, sans aucune entrave.

### 2.2.1.2. Réactions

On reste attentif et vigilant. Les règles de sécurité exposées dans ce Manuel et le Plan restent applicables. Profitez en pour les relire, les actualiser régulièrement (temporalité, auteurs, suivi) et vérifier s'il ne manque rien dans le logement, le bureau.

## 2.2.2. Niveau 1 : Activités normales



### 2.2.2.1. Contexte

Contexte *politique, militaire, social, économique. Vie quotidienne locale.*

Des tensions se font sentir et /ou des troubles surgissent en ville ou dans la région.

*Conséquences sur les activités de La Guilde*

Les activités de La Guilde se déroulent normalement, sans aucune entrave. La sécurité des routes, la situation politique et militaire des zones où nous travaillons sont régulièrement analysées.

### 2.2.2.2. Réactions

Chacun est attentif et vigilant à chaque instant. Les règles de sécurité exposées dans ce guide sont plus que jamais applicables.

Pour mémoire :

- Chaque volontaire se déplace avec la photocopie de son passeport, son constant Compagnon card un téléphone,
- Chaque volontaire peut-être joint à tout moment ou doit signaler tout changement de position,
- Les sorties se font systématiquement à deux ;

Les règles de sécurité peuvent être renforcées temporairement par le responsable sécurité, en fonction des informations disponibles (couvre-feu, mouvements en ville).

Les sorties sur le terrain sont **à priori maintenues**, elles peuvent être annulées en fonction de l'analyse de la sécurité.

## 2.2.3. Niveau 2 : Activités en fonction de la sécurité



### 2.2.3.1. Contexte

**Pour ce niveau et les suivants reprenez le même schéma directeur qu'au niveau 1, en apportant très précisément les consignes spécifiques, à la maison / au bureau. Toujours bien préciser le contexte.**

*Contexte politique, militaire, social, économique. Vie quotidienne locale.*

Les tensions et troubles empêchent le déroulement normal des activités de La Guilde. Les risques pour les expatriés augmentent.

*Conséquences sur les activités de La Guilde*

Les activités de La Guilde risquent à chaque moment d'être entravées par la situation politique. La sécurité des routes, la situation politique et militaire des zones où nous travaillons sont analysées en préalable à chaque sortie.

### 2.2.3.2. Réactions

Les règles de sécurité exposées dans ce guide sont plus que jamais applicables et sont renforcées :

- Chaque expatrié se déplace avec la photocopie de son passeport, son constant compagnon card, un téléphone,
- Chaque expatrié peut-être joint à tout moment **et** doit signaler tout changement de position,
- Tous les expatriés présents ont en permanence **un sac** d'effets personnels prêt à être chargé, dans la maison. (vérifier le nombre de kg maximum à emporter),
- Les éventuels véhicules sont garés dans le sens du départ, les pleins faits chaque soir,
- Les sorties se font systématiquement à deux,
- Pas de sortie nocturne
- Tout incident est immédiatement rapporté au coordinateur, répercuté à Paris,

Les règles de sécurité peuvent être renforcées temporairement par le coordinateur, en fonction des informations disponibles (couvre-feu, mouvements en ville).

Les sorties sur le terrain **sont à priori suspendues**, elles ne sont autorisées qu'après analyse approfondie de la sécurité et seulement pour des impératifs absolus de programme.

## 2.2.4. Niveau 3 : Confinement



### 2.2.4.1. Contexte

*Contexte politique, militaire, social, économique. Vie quotidienne locale.*

Les troubles prennent une telle intensité que l'équipe est dans l'incapacité de travailler.

On passera automatiquement et directement en niveau 3 si La Guilde ou l'un de ses membres est l'objet de menaces verbales ou physiques, le temps d'analyser plus avant la situation.

- Contexte social & économique
- Conséquences sur les activités de La Guilde
- Aucune des activités, même au minimum, n'est possible.

#### 2.2.4.2. Réactions

Les règles de sécurité prévues pour le niveau 2 sont plus que jamais applicables et sont renforcées :

- Plus personne ne quitte le logement, sauf avec l'accord du Responsable de Projets et seulement pour une évaluation de la situation. L'équipe « se confine »,
- Le personnel national non essentiel reste chez lui,
- Un contact téléphone est fait régulièrement avec les autres ONG de la région,
- Un point téléphonique sur la situation est fait à intervalle régulier avec Paris,
- L'évacuation est préparée : chacun prépare son sac d'évacuation tel que décrit au chapitre 7, le matériel et les documents devant être évacués sont rassemblés et prêts à charger.

#### 2.2.5. Niveau 4 : Evacuation

##### 2.2.5.1. Contexte

Même les mesures restrictives concernant notre présence ne suffisent plus.

##### 2.2.5.2. Réactions

**L'équipe de La Guilde évacue. Deux possibilités :**

- Une évacuation est possible : le plan d'évacuation est appliqué (cf. fiche n°3. des Principales Procédures d'Urgence).
- Aucune évacuation n'est pas possible au vu de l'insécurité : l'équipe de La Guilde hiberne (cf point suivant.)

#### 2.2.6. Zones de sécurité

##### 2.2.6.1. Hibernation

L'hibernation a lieu en niveau 3 ou 4 lorsque l'évacuation n'est pas immédiatement possible. Elle doit être soigneusement préparée à l'avance.

Habituellement, il est conseillé aux équipes qui prévoient l'éventualité de rester plusieurs jours cloîtrés dans leur base de préparer une pièce sécurisée appelée bunker. Néanmoins, dans les cas suivants, l'absence d'une pièce aveugle entièrement sécurisée qui pourrait être qualifiée de 'bunker' peut être considérée comme un inconvénient mineur :

- le logement est suffisamment protégé et sécurisé pour que nous n'ayons pas à craindre d'attaque opportuniste,

- un bunker ne nous protégera jamais d'une attaque où nous sommes délibérément pris pour cible, auquel cas le mieux est de quitter les lieux au plus vite,
- il n'y a pas de risque de bombardement.

Pour autant, il est capital d'avoir dans un stock séparé et ne servant qu'à une éventuelle hibernation, en plus du stock courant de la base, une réserve suffisante de nourriture, d'eau, etc... qui servira :

- dans le cas où l'équipe devra « hiberner » rester isolée plusieurs jours dans la base, phase 3 ou attente d'évacuation en phase 4,
- en cas d'évacuation, une partie du stock pourra être utilisé comme stock de 'route' pour l'équipe.

#### 2.2.6.2. Bunker

Il n'est pas question ici de vous parler de la construction d'un bunker en béton type plages de Normandie...

Ce que l'on entend par bunker chez les ONG Humanitaires se rapporte plus à un abri, une pièce sécurisée.

En effet lors du niveau 4, si l'évacuation n'est pas possible durant des événements à forte tension, il sera bon d'avoir une pièce ou un lieu reconnu comme sécurisé, à savoir :

- Un mur aveugle entre cette pièce et l'extérieur,
- Si nécessaire en plus, sur la façade extérieure de la maison au niveau de cette pièce, on pourra rajouter un mur de planches et de sacs de sables,
- Veiller à ce que les fenêtres soient quadrillées de ruban adhésif,
- Laisser une fenêtre ouverte sur l'extérieur pour limiter l'effet de souffle,

Checklist Bunker :

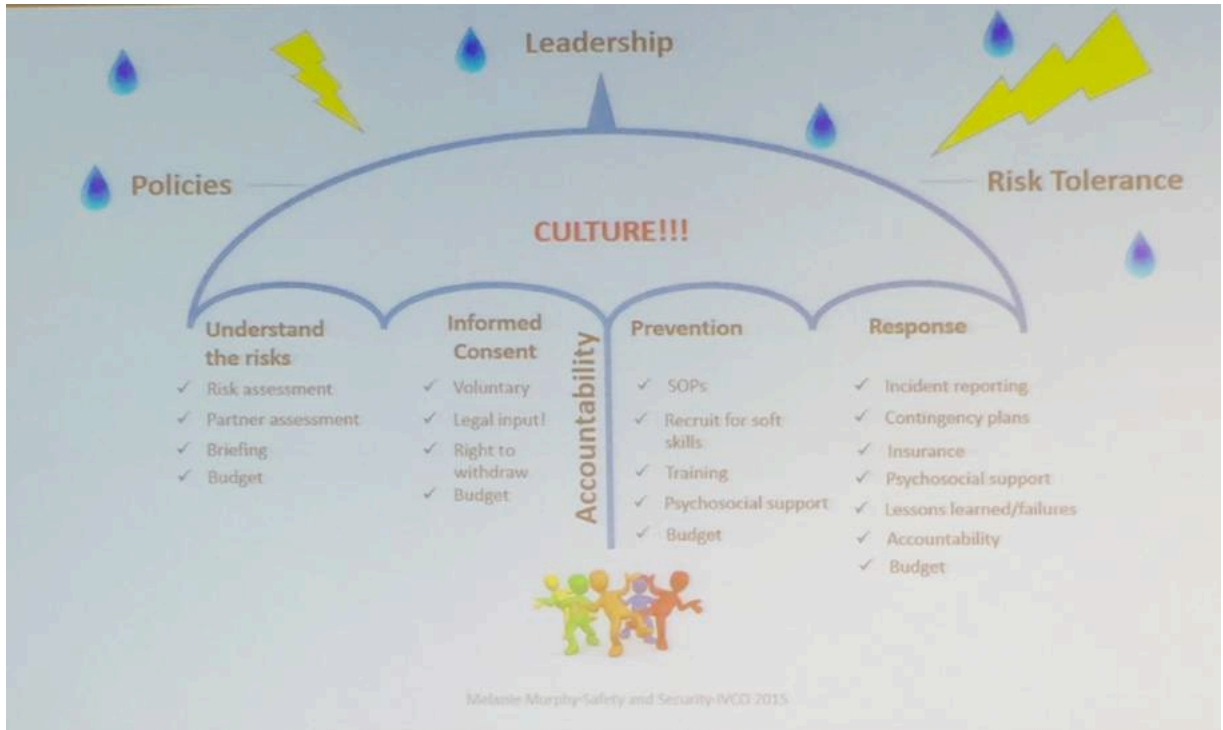
- Toujours prévoir que la malle d'urgence y soit présente lorsque l'on s'y rend,
- Avoir également une réserve d'eau potable
- Prévoir de la lumière (bougies, torches...),
- De la nourriture en suffisance (voir point fiche 5.),
- De quoi passer quelques heures tranquilles (bouquins, cartes...),
- Penser à l'évacuation des déchets naturels...(seaux avec sable, sans sable...),
- Tout autre équipement pour votre confort : Matelas, chaises, etc.

TOUT MANQUEMENT AUX REGLES DE  
SECURITE ENTRAINERA UN DEBRIEFING  
AVEC LE RESPONSABLE DES PROJETS.

CELUI-CI DECIDE DES SUITES A DONNER A  
L'EVENEMENT.

### 3. TROISIEME PARTIE : GESTION DE LA SECURITE, PRINCIPALES PROCEDURES D'URGENCE

#### FICHE N° 1 : ARBRE DE SECURITE



## FICHE N° 2 : CONTACTS

### Alphabet international

|             |              |             |             |
|-------------|--------------|-------------|-------------|
| A – Alpha   | H – Hotel    | O - Oscar   | V - Victor  |
| B - Bravo   | I – India    | P – Papa    | W - Whiskey |
| C - Charlie | J – Juliet   | Q - Quebec  | X - X-ray   |
| D - Delta   | K – Kilo     | R - Romeo   | Y - Yankee  |
| E - Echo    | L – Lima     | S – Sierra  | Z – Zulu    |
| F - Foxtrot | M – Mike     | T – Tango   |             |
| G - Golf    | N – November | U – Uniform |             |

Avoir sur soi sa constant compagnon card.

**Sur le Plan de Sécurité, préparer une liste de contacts :**  
**Responsable de Projets, Staff National, Contacts au siège, Espace Volontariat, Ambassade, Union Européenne le cas échéant, contact assurance volontaires, contacts assurance vehicule, médecin, hopital référencé, police locale, ambulance, pompiers, Bureau des Nations-Unies le cas échéant.**

## FICHE N° 3 : EVACUATION SANITAIRE

La décision d'évacuation sanitaire d'un volontaire suite à un accident / une maladie est prise par l'Assistance médical, avec information au Responsable des Projets, et au siège de La Guilde.

En cas d'accident, la procédure à suivre est la suivante :

- Contacter l'Assistance et le Responsable de Projets suivant le cas, en décrivant aussi clairement que possible la situation avec calme. Nombre de blessés, état (autant que vous pouvez en juger), lieu de l'accident. Précisez le nombre de personnes devant être évacuées par un autre véhicule.
- Donner leur un compte-rendu clair et concis de la situation, grâce au rapport d'incident.
- **Contact**er l'Assistance ou agissez suivant leurs directive.s.
- Prendre les coordonnées du correspondant local de l'Assurance Rapatriement dans le pays le cas échéant (écrit sur la constant Compagnon card).

### Donnez à l'Assistance dans l'ordre et par volontaire concerné :

- N° de convention de La Guilde
- Nom
- Age
- Date de l'accident et/ou de la maladie.
- La date prévue pour l'évacuation.
- La raison de l'évacuation. (ex : pas de traitement approprié dans le pays...).
- Le statut du patient.
- Assurez-vous d'avoir un certificat médical avant évacuation.

*Répétez l'opération dans l'ordre pour chaque expatrié concerné si plus d'un.*

Si l'état du blessé ou du malade permet ou requiert son transport, celui-ci devra se faire avec l'accompagnement d'un médecin et à son initiative seule.

L'assurance Assistance pourrait prendre en charge la ou les personnes (pour les ayant-droits, voir avec l'Assistance). Organisez son transfert.

L'hôpital de référence est indiqué sur la Constant Compagnon Card.

**N'oubliez pas de rédiger un rapport chronologique de tous les événements et des différentes étapes de l'évacuation pour Paris à l'issue de l'opération.**

**La Guilde n'est pas en capacité de procéder à l'évacuation sanitaire du personnel national.**



## FICHE N° 4 : PLAN D'EVACUATION

### I. Evacuation des sites de mission

En cas d'incident grave de sécurité ou de changement grave de situation ayant lieu soudainement sur nos lieux de travail lorsqu'une équipe s'y trouve, les deux réflexes à avoir sont :

- Se mettre en sécurité.
- Contacter au plus vite le siège.

Dans l'éventualité où, pour se mettre en sécurité, il est jugé dangereux pour l'équipe terrain de rejoindre le logement, les solutions alternatives pourront être

*Le lieu de travail*

*Le site d'un partenaire*

*L'ambassade de France dans le pays*

### 2. Evacuation générale

L'évacuation est l'ultime décision qui puisse être prise pour assurer la sécurité de l'équipe. Elle intervient dès que possible une fois que le passage en phase 4 a été décidé.

La décision d'évacuer est prise, dans l'urgence, par le Coordinateur.

**L'heure exacte et le trajet d'évacuation seront également décidés par le Coordinateur dans l'urgence et en consultation avec le CA avec plus de recul.**

Sauf en cas d'attaque du logement, et de menace physique directe, **aucune évacuation** soudaine ne se fait quand des équipes se trouvent sur le terrain tant qu'aucune solution d'évacuation n'a été fixée pour elles.

### JAMAIS D'EVACUATION DE NUIT

L'expérience prouve que les évacuations en urgence absolue sont rares et qu'une évacuation vient toujours après une série d'événements qui ont permis aux équipes de s'y préparer et de prendre la décision d'évacuer dans le plus grand calme.

L'évacuation peut être coordonnée avec celle d'autres organisations (ONU, ONG...), **mais chaque mission doit en priorité compter sur ses seules ressources.**

L'évacuation peut-être partielle ou totale, tout ou partie du programme pourra être suspendu et l'ensemble du personnel ou une partie seulement fera l'objet d'une évacuation.

#### 2.1. Procédure générale

Lors d'une évacuation, trois types de tâches doivent être accomplis méthodiquement et dans le calme :

- tâches **logistiques** : rassemblement du matériel, préparation technique de l'évacuation, préparation et chargement des véhicules,
- tâches **administratives** : clôture administrative des affaires de La Guilde, notamment avec ses employés, tri, rassemblement et destruction des archives,
- tâches de **coordination** : contacts avec l'extérieur, avec le siège, avec d'autres organisations, répartition du travail,

Les tâches à effectuer sont détaillées dans les check-lists. Le coordinateur est chargé d'assigner une tâche à chacun lorsque la décision d'évacuer est prise.

## 2.2. Repli provisoire

Dans le cas où l'évacuation serait un repli provisoire :

**Préciser les itinéraires de façon précise et complète + le point éventuel de regroupement avec d'autres équipes ou ONG.  
Ajouter les cartes et plans le cas échéant**

- S'assurer que toute l'équipe est présente pour évacuer,
- Prévenir et proposer aux autres organisations sur place d'un repli provisoire,
- Prévenir Paris de votre heure de départ et du lieu choisi,
- Contacter Paris dès votre arrivée à destination et rapportez sur la situation durant le trajet,
- Contacter ensuite deux fois par jour le bureau pour avoir des infos sur la situation et un potentiel retour,
- Pas de retour sans concertation avec le siège.

## 2.3. Evacuation hors pays

Dans le cas où l'évacuation sur un repli provisoire ne serait pas suffisant au regard de la gravité des faits, la coordination devra prendre contact avec l'ambassade de France ou sont enregistrés les volontaires présents sur le projet et demander s'il y a des consignes particulières..

**Téléphoner au bureau des Nations Unies** (avoir au préalable noté le contact) pour avoir les éventuelles consignes du « security Officer ».

Un contact avec les autres organisations présentes autour du logement des volontaires aura lieu pour connaître leur décision et organiser un départ en convoi.

Suite à l'évaluation des risques, déterminer la fréquence à laquelle le plan d'évacuation doit être revu et mis à jour.

## FICHE N° 5 : CHECK – LIST D'EVACUATION

### I. Par fonction

Les check-lists d'évacuation des pages suivantes permettent de définir à l'avance les tâches à accomplir par chacun des membres de la mission, une fois la décision prise d'évacuer. Elles permettent à chacun de se familiariser **à l'avance** avec ces tâches et d'être plus efficace le moment venu.

Enfin, elles limitent les initiatives individuelles malheureuses et les discussions retardatrices le moment venu.

Au moment où l'évacuation est décidée, le Responsable de Projets répartit l'équipe disponible en quatre, avec un responsable pour les tâches , ,  et .

**Attention, chacun doit se familiariser suffisamment avec ces check-lists pour pouvoir être capable d'assumer, en cas d'évacuation d'une équipe restreinte, au moins trois des 4 responsabilités détaillées , ,  et .**

La check-list individuelle J permet à chacun de préparer son sac individuel d'évacuation sans oublier l'essentiel.

Les personnes à évacuer seraient :

|                                    |                            |
|------------------------------------|----------------------------|
| <input checked="" type="radio"/> 1 | <input type="checkbox"/> J |
| <input checked="" type="radio"/> 2 | <input type="checkbox"/> J |
| <input checked="" type="radio"/> 3 | <input type="checkbox"/> J |
| <input checked="" type="radio"/> 4 | <input type="checkbox"/> J |
| <input checked="" type="radio"/> 5 | <input type="checkbox"/> J |
| <input checked="" type="radio"/> 6 | <input type="checkbox"/> J |
| <input checked="" type="radio"/> 7 | <input type="checkbox"/> J |
| <input checked="" type="radio"/> 8 | <input type="checkbox"/> J |
| <input checked="" type="radio"/> 9 | <input type="checkbox"/> J |

*Les signes sur la droite indiquent à quelle responsabilité se rattacherait chacun à priori en cas d'évacuation.*

Attention à cacher ou détruire les moyens de communication s'il n'est pas possible de les amener lors de l'évacuation (ex : enterrer sous terre les radios, ordinateurs dans un sac étanche...)

Les documents administratifs devront être brûlés si on ne peut les emmener (contrats du personnel, fiche de paye, rapports de sécurités, témoignages, adresses, dossier médicaux...).

**Vérifier le poids des effets personnels maximum permis en cas d'évacuation par air.**

Donner les dernières recommandations pour l'équipe médicale en charge des activités et des patients.

Laissez des moyens de travail (argent, véhicules, communication, personnel...) dans le cas d'une continuation d'activité minimum, si départ temporaire, on peut gérer des activités à distance.

| J  | CHECK-LIST INDIVIDUELLE   |
|--|---|
| C<br>H<br>E<br>C<br>K<br>-<br>L<br>I<br>S<br>T<br><br>I<br>N<br>D<br>I<br>V<br>I<br>D<br>U<br>E<br>L<br>L<br>E | <p style="text-align: center;">Chaque personne devant évacuer tiendra prêt, si possible dès la phase 3, un sac d'évacuation contenant ses effets personnels, de 10kg maximum, identifié à son nom</p> <p><b>Prendre impérativement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Passeport (sorti du coffre dès la phase 3)</li> <li><input type="radio"/> Autres papiers d'identité, cartes de crédit, cartes professionnelles, permis de conduire (sortis du coffre dès la phase 3)</li> <li><input type="radio"/> Billet d'avion (sorti du coffre dès la phase 3)</li> <li><input type="radio"/> Enveloppe sécurité &amp; constant compagnon card</li> <li><input type="radio"/> Médications personnelles</li> <li><input type="radio"/> Argent personnel</li> </ul> <p><b>Ne pas oublier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Un couteau (sauf pour avions)</li> <li><input type="radio"/> Une lampe électrique</li> <li><input type="radio"/> Un briquet</li> <li><input type="radio"/> Une moustiquaire</li> <li><input type="radio"/> Un drap, une serviette de toilette</li> <li><input type="radio"/> Un nécessaire de toilette</li> <li><input type="radio"/> Sous-vêtements</li> <li><input type="radio"/> Un vêtement de pluie</li> <li><input type="radio"/> Une paire de bonnes chaussures</li> <li><input type="radio"/> Documents personnels, agendas, photos</li> <li><input type="radio"/> Une partie de vos biens</li> <li><input type="radio"/> Un livre</li> </ul> <p><i>Par ailleurs, dès le sac individuel d'évacuation préparé, chacun est tenu de rassembler le matériel sensible qui pourrait être dans sa chambre et de le remettre aux responsables concernés: T-shirts, gilets, autocollants, matériel de communication, documents de travail, etc.</i></p> |



- Le cric (hi-lift) en bon état et ses accessoires.
- Le log book.
- Des papiers en ordre.
- Une lampe torche en état de fonctionnement.
- Une pharmacie sommaire premiers secours dans tous les cas.
- Une couverture de survie.
- Eventuel supplément de carburant
- seconde roue de secours

Ce matériel devra être vérifié régulièrement.

**EN CAS D'EVACUATION NE PAS OUBLIER UN GPS ou à défaut une CARTE DU PAYS**

Cette liste est à compléter en fonction de vos besoins spécifiques.  
Ex : Cartes des zones d'activités, plan de la ville, tracé des itinéraires d'évacuations avec points de regroupement...

# Accident / Incident report

La Guilde - Volunteer

## ***Information regarding the transmission of this report***

Prepared by (name position) :

For the attention of :

Transmitted : Date : ...../...../.....

Hour : ..... h .....

Received : Date : ...../...../.....

Hour : ..... h .....

Communication mean :

**Type :** Security Incident Accident

**Direct involvement of the NGO in the accident / incident :** YES / NO

Exact data of accident/incident :

**Province :**

**Date :** ...../...../.....

**District :**

**Town :**

**Hour :** ...../.....

**Precise location :**

**Information source (Person who reported the accident / incident) :**

**Narrative description (only facts), to attach a diagram or a sketch map if needed :**

**Chronology of the accident / incident with the more of details as possible (exact time, date, place)**

**Victims:** Expatriate/international National Staff Sub contractor

Beneficiaries

Others:

**Physical and or psychological casualties :**

|  |
|--|
|  |
|--|

|                  |           |           |
|------------------|-----------|-----------|
| <b>Items :</b>   | Buildings | Equipment |
| <b>Details :</b> |           |           |

**Did the accident / incident lead to official actions ? If yes, which actions and by who ?**

- Civil local authorities :
- Civil national authorities :
- Military authorities :
- International Organisations or Donors :
- Others :

**The Volunteer reactions and measures following the accident/incident:**

- Programs (reduction, suspension) :
- External communication :
- Security measures :

**What were the reasons that lead the Volunteer to implement these measures?**

|   |
|---|
| <b>Primary analysis</b>   |
| <b>In your opinion, who or what caused the accident/incident :</b>                                |
| <br>  |
| <b>In your opinion, what factors contributed it his incident / accident ?</b>                     |
| Main factor :   |
| <br>  |
| Other factors :   |
| <br>  |
| <b>In your opinion, what are the factors which could help to avoid this accident / incident ?</b> |
| <br>  |
| <b>Remarks and lessons learnt :</b>   |
| <br>  |





**NEED OF FEEDBACK OR SUPPORT**

**Waiting for directives or action from :**

**Deadline for feedback (if any) :**